

**Centres étrangers du groupe I-d : Émirats arabes unis - Ile Maurice - Russie**

Dates et horaires (heures locales)		Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 9h - 13h	Mathématiques-informatique* 17h - 18h30	Philosophie 9h - 13h	Philosophie 9h - 13h
				Sciences de la vie et de la Terre 15h - 18h30
Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 9h - 13h	Sciences ou enseignement scientifique* 17h - 18h30	Histoire-géographie 9h - 13h	Histoire-géographie (épreuve terminale) 9h - 13h
				Histoire-géographie** (épreuve anticipée) 15h - 19h
Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec ancien 9h30 - 12h30	Langue vivante 1 15h30 - 18h30	Mathématiques 9h30 - 12h30	Mathématiques 9h - 13h
				Langue vivante 1 15h30 - 18h30
Jeudi 14 juin 2012	Littérature 11h - 13h	Langue vivante 2 15h30- 18h30	Sciences économiques et sociales 9h - 13h ou 14h (spécialité)	Physique-chimie 9h - 12h30
				Langue vivante 2 15h30 - 17h30
Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 9h - 13h	Latin 15h30 - 18h30	Français*** 9h - 13h	Français*** 9h - 13h

**NB** : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

\* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

\*\* Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

\*\*\* Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).